

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° II-556

présenté par

M. Guy Bricout, M. Morel-À-L'Huissier, M. Demilly, M. Meyer Habib, M. Becht, M. Leroy,  
Mme Auconie et M. Ledoux

-----

**ARTICLE 29****ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

| <b>Programmes</b>  | <b>+</b>  | <b>-</b>  |
|--|-----------|-----------|
| Accès et retour à l'emploi   | 8 000 000 | 0         |
| Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi      | 0         | 8 000 000 |
| Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail         | 0         | 0         |
| Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail | 0         | 0         |
| <b>TOTAUX</b>  | 8 000 000 | 8 000 000 |
| <b>SOLDE</b>   | 0         |           |

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose d'abonder l'aide au poste pour les entreprises adaptées qui emploient à 80 % des personnes en situation de handicap.

Il est directement lié d'une part à la baisse de 8 M€ du montant global des aides au poste et d'autre part à la volonté de créer 1 000 aides au poste supplémentaires pour l'année 2018. En 2017, 332,1 M€ d'aides au poste finançaient 23 036 aides au poste. Pour financer 24 306 ETP en 2018 ce sont 346,47 M€ qui doivent être mobilisés.

L'amendement vise à passer de 338,47 M€ à 346,47 M€ soit 8 M€.

Il est proposé de financer cette augmentation par une minoration à due concurrence des crédits du programme 103, c'est à dire l'investissement dans la formation d'un million de demandeurs d'emploi faiblement qualifiés. Cela représente un transfert de crédit de l'action n°04 Plan d'investissement des compétences du programme 103 (axe 1 Formation d'un million de demandeurs d'emploi faiblement qualifiés) vers l'action n°2 Amélioration des dispositifs en faveur des personnes les plus éloignées du marché de l'emploi du programme 102 (sous-action n°2 Accompagnement des publics les plus en difficulté).